

1. Visite sanitaire avicole

La campagne 2023-2025 est reconduite sur 2026.

Thème : la gestion des effluents

[Visionnez le webinaire SNGTV pour vous préparer à la visite](#)

2. Visites sanitaires équine, porcine et petits ruminants

Le déroulement de ces visites est comme les années précédentes donc pas d'expérimentation, pas d'utilisation de Calypso pour sélectionner et saisir les visites pour ces 3 filières.

Mais 2 nouveautés :

- Une 1^{ère} partie dont le thème et la forme sont communs aux 3 filières
- Sous forme de jeu interactif : réalisable sur tablette ou ordinateur, avec ou sans connexion. Voir point spécifique.

Thèmes :

- 1^{ère} partie : sensibiliser vétérinaires et éleveurs au concept One Health – Une seule santé
- 2^{ème} partie en lien avec la 1^{ère} :
 - o **VSE & VSPRU** : le bon usage des médicaments
 - o **VSP** : les zoonoses

Durée totale de la visite : 1H. Indemnisation : 8 AMV.

Exploitations concernées :

- **Equidés** : tous les détenteurs de 3 équidés ou plus professionnels ou non. Centres de rassemblement et marchés exclus.
- **Porcins** : tous les détenteurs de 2 suidés et plus. Sangliers et autres suidés, centres de rassemblement, marchés et centres d'insémination exclus.
- **Petits ruminants** : élevages de plus de 40 ovins reproducteurs ou de 20 caprins reproducteurs ainsi que les élevages de cabris et agneaux à l'engraissement de plus de 25 animaux. Centre de rassemblement, marchés, centres d'insémination, lieux d'estive et d'hivernage exclus.

Calendrier :

Le [site de téléprocédure](#) (liste des visites à réaliser, saisie des visites) est opérationnel depuis la semaine dernière.

	Equins	Porcins	Petits ruminants
2025	SIRET ou NUMAGRIT Pairs	EDE Pairs	EDE Impairs
2026	SIRET ou NUMAGRIT Impairs + pairs non visités en 2025	EDE Impairs + pairs non visités en 2025	EDE Pairs + Impairs non visités en 2025

(tableau ajouté le 20 octobre 2025)

En cas de problème : assistance.dsa@agriculture.gouv.fr

FOCUS SUR LE JEU

L'objectif de ce format est de rendre cette visite interactive et favoriser la discussion entre le vétérinaire et l'éleveur.

Modalités d'accès :

- **Avec une connexion internet pendant la visite** : accès en ligne via un QR code présent dans le vade-mecum ou via le lien suivant : <https://view.genially.com/6728eafb3a88a2bf20950cf8>.
- **Sans accès à internet pendant la visite**, deux possibilités sont mises à disposition via le lien : <http://gofile.me/4QSSw/8mkKezpeH>
 - o Accès au jeu hors ligne : le vétérinaire télécharge le diaporama interactif en amont de la visite sur son ordinateur ou tablette. Le jeu se lancera même hors connexion en conservant ses fonctions interactives.
 - o Version papier : le vétérinaire peut imprimer un jeu de copies d'écran (« Diaporama version imprimable.pdf ») afin de dérouler le jeu sur papier.

Avant de commencer, afin de vous familiariser avec cette partie jeu *Une seule santé*, nous vous invitons à visionner le [webinaire de présentation et de réponse aux questions en lien ici](#). [Conseil : il est possible d'accélérer la vitesse de lecture et accéder directement à un chapitre spécifique]

L'objectif du webinaire était d'une part, d'expliquer comment déployer le jeu lors des visites sanitaire et d'autre part répondre à vos questions lors d'un temps d'échanges dédié.

Documents de visite

- Le **vademecum** est un outil indispensable **à lire avant votre première visite sanitaire**. Il apporte des informations complémentaires pour préparer les échanges avec l'éleveur ou le détenteur ;
- Le **questionnaire** est disponible en version imprimable et en version remplissable. Attention : identifiez bien les questions qui feront l'objet d'une exploitation statistique soulignées, en gras et précédées d'une * dans le questionnaire : elles doivent être posées comme elles sont écrites, sans reformulation. Un exemplaire du questionnaire doit être signé des deux parties et remis au détenteur ;
- Au cours de la visite, présentez et commentez la **fiche d'information** relative à l'espèce (pas de fiche en filière porcine) qui sera laissée au détenteur avec le questionnaire.

[Accéder aux documents de visite et aux tutoriels téléprocédure](#)

Visites tirées au sort :

Taux d'échantillonnage par tirage au sort :

- **Equine** : 10% ;
- **Porcine** : 10% ;
- **Petits ruminants** : 6%.

3. Visite sanitaire **bovine expérimentale**

Les grandes lignes de la VSB

Thème : la qualité de la surveillance et de la prévention des maladies en élevages bovins par les éleveurs

Documents visite : questionnaire et vademecum à lire avant la première visite sanitaire sont désormais disponibles, ont été ajoutés au [Drive OVVT](#)

Questionnaire en 5 parties :

- Performances de l'élevage
- Moyens humains et matériels
- Suivi sanitaire de l'élevage
- Surveillance événementielle et réactivité
- Surveillance programmée

Utilisation d'indicateurs :

Un des objectifs de cette expérimentation est de tenir compte de la demande forte d'une visite plus personnalisée à chaque élevage. Ainsi, des indicateurs de performance calculés pour chaque élevage sont mis à votre disposition et vous permettront de dérouler le questionnaire de visite avec l'éleveur. Ces indicateurs concernent la mortalité et les données de reproduction de l'exploitation. Indicateurs mis à votre disposition via [VetAppli](#) : données accessibles à tous gratuitement, [tutoriel disponible ici](#)

Contact en cas de problème : sngtv@sngtv.org avec comme du mail objet « VSB Vetappli »

Message SNGTV du 20 octobre 2025 :

Les indicateurs se basent sur des extractions de SIGAL. Des difficultés sont actuellement rencontrées et il est donc possible que ces indicateurs soient à zéro ou ne reflètent pas la réalité des élevages concernés. Nous vous invitons donc à ne pas tenir compte de ces indicateurs si ces derniers vous paraissent incohérents et de vous baser sur le déclaratif de l'éleveur pour renseigner le questionnaire en attendant qu'une solution puisse être trouvée.

Choix des élevages à visiter : [tutoriel disponible ici](#) et voir précisions ci-dessous (rappel)

Indemnisation : 13 AMV/élevage (de + de 5 bovins) pour cette expérimentation (pour 8 AMV habituellement). Durée 1h.

Calendrier & utilisation de Calypso :

30% de vos élevages du 15 octobre au 31 décembre 2025, 30% de vos élevages jusqu'au 30 avril 2026.

Compte-tenu du délai restreint sur la fin de l'année 2025, il sera possible de reporter en 2026 les visites non réalisées programmées en 2025 sans perte de rémunération associée.

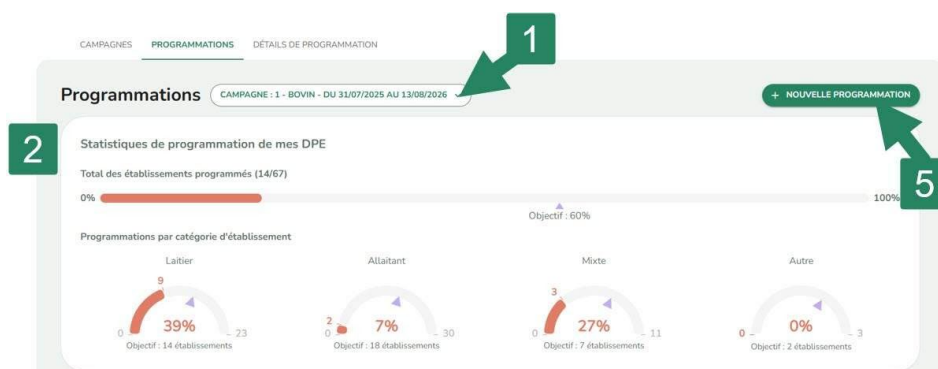
Renseignement en direct sur Calypso du questionnaire de visite pour chaque élevage visité : à compter de novembre. En attendant, utilisez le questionnaire papier ou remplissable pour une saisie en ligne ultérieure.

Module de facturation sur Calypso des visites sanitaires réalisées : devrait être livré fin 2025. Pour la mise en paiement par la DDPP, il faudra **qu'une date de réalisation soit saisie et que le questionnaire de visite soit renseigné en totalité** dans CalypsoVet. Aussi afin de fluidifier la mise en paiement, nous vous recommandons d'effectuer ces actions au fur et à mesure.

Questionnaire satisfaction obligatoire sur Calypso : 2026

Rappel : précisions sur la sélection des élevages à programmer dans le cadre de la VSB expérimentale :

Il est demandé aux vétérinaires de **sélectionner 60% des élevages de plus de 5 bovins (toutes catégories d'âge confondues)**. Toutefois, nous attirons votre attention sur le fait que la plateforme Calypso calcule ses indicateurs sur la base du nombre total d'élevages, sans distinction de taille de cheptel. Ce décalage peut poser des difficultés, en particulier dans les clientèles comptant de nombreux petits élevages.



⚠ Important : La programmation d'élevages de moins de 5 bovins (toutes catégories d'âge confondues) est à éviter absolument pour atteindre les objectifs indiqués sur CalypsoVet. En effet, les visites réalisées dans ces élevages de moins de 5 bovins ne seront pas prises en charge par la DDecPP (non rémunérées).

Nous vous invitons donc à ne pas vous baser exclusivement sur les indicateurs Calypso lorsque votre clientèle comporte beaucoup de petits élevages et à veiller à **sélectionner uniquement les élevages éligibles soit de plus de 5 bovins**. Merci de votre vigilance.

Quelques mises en situation :

Cas 1 : votre clientèle comporte 100 élevages dont 50 sont des très petits élevages (moins de 5 bovins). Vous programmez 60% de vos élevages éligibles, soit 30 élevages (15 en 2025, 15 en 2026). L'indicateur sur Calypso-vet sera de 30% et il convient de ne pas en tenir compte.

Cas 2 : Calypso indique un objectif de 5 élevages allaitants à programmer. Un seul de vos élevages est éligible (+ de 5 bovins), vous ne programmez que cet élevage.

Respectivement, si je n'ai aucun élevage éligible dans une catégorie, je n'en programme pas, quel que soit l'objectif indiqué sur Calypso-vet.